



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/04/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2008

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	45

DATE DE LA CONVOCATION

21 avril 2008

L'an deux mille huit, le 28 avril, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 21 avril 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, ROYERE Samuel, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, BATTISTON, CAPS, COUSSEIROUX, MARTIN, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mme COULAUD
MM SZCEPANSKI, COUCAUD, TIXIER

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET

OBJET : Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Le Président rappelle que depuis le passage en Taxe Professionnelle Unique, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été instaurée selon l'article 1609 nonies C - IV du Code général des Impôts qui précise :

« Il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale soumis aux dispositions du I du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant (...). La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année d'adoption de la TPU par l'EPCI, et lors de chaque transfert de charge ultérieur ».

Afin de permettre aux élus des communes adhérentes de mesurer l'impact d'une telle décision sur leurs budgets, il y a lieu de mettre en place une telle commission.

Le Président propose de reprendre le nombre de membres et les clés de répartition des sièges au sein de cette commission, à savoir :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune sauf pour les communes de :
 - o Bourganeuf : 3
 - o Saint Dizier Leyrenne : 2
 - o Royère de Vassivière : 2

Soit un total de 24 membres titulaires et 24 membres suppléants.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité des membres présents de constituer une commission locale d'évaluation des charges transférées composée de représentants de chacune des communes membres – un titulaire et un suppléant – au sein du Conseil communautaire.
- Décide que des membres supplémentaires représenteront, dans les proportions définies ci-après, les communes suivantes :
 - Bourganeuf : + 2 membres
 - Saint Dizier Leyrenne : + 1 membre
 - Royère de Vassivière : + 1 membre

Le tableau récapitulatif des conseillers communautaires siégeant au sein de cette commission est annexé à la présente délibération.

- Dit que les membres de la commission désigneront en leur sein un Président, chargé de convoquer la commission et d'en déterminer son ordre du jour, et un vice-président, chargé de remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Délibération adoptée à l'unanimité

A Bourganeuf, le 29 avril 2008
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

LISTE DES REPRESENTANTS DES COMMUNES

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AURIAT	Franck SIMON CHAUTEMPS	André AGUIRRE
BOSMOREAU LES MINES	Liliane SPRINGER	Daniel BOUEYRE
BOURGANEUF	Jean-Claude MICHAUD	Régis RIGAUD
	Jean-Pierre JOUHAUD	René COULON
	Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET	Marinette JOUANNETAUD
FAUX MAZURAS	Jean LEGROS	Béatrice DERORY
MANSAT LA COURRIERE	Gérard CHABROUX	Raymond CHEZEAUD
MASBARAUD MERIGNAT	Joël ROYERE	Christine SALADIN
MONTBOUCHER	Daniel CHAUSSADE	Christian PATEYRON
ST AMAND JARTOUDEIX	Jean-Dominique MEUNIER	Martine COUSSEIROUX
ST DIZIER LEYRENNE	Jean-Claude PEROT	Dominique SCAFONE
	Hervé GUILLAUMOT	Nicolas ROGERS
ST MARTIN STE CATHERINE	Jean-Michel PAMIES	Danielle MARTIN
ST PIERRE CHERIGNAT	Marthe PATEYRON	Jocelyn REDON
ST PRIEST PALUS	Georges COUSSEIROUX	Michel PICOURET
SOUBREBOST	Germain CUISSOT	Angelo MARCON
ROYERE DE VASSIVIERE	Raymond RABETEAU	Michèle BATTUT
	Jean CADROT	Jean-Claude PRIOUL
MONTEIL AU VICOMTE	Jean-Louis DELARBRE	Christian MEYER
ST JUNIEN LA BREGERE	Alain CALOMINE	Alain GAGEY
ST MARTIN CHÂTEAU	Jean-Paul MONNIER	Jean-Pierre LAIGNEAU
SAINT MOREIL	Joseph LEHERICY	Pierre LEFAURE
ST PARDOUX MORTEROLLES	Bernard LABORDE	Ali LAKROUF
SAINT PIERRE BELLEVUE	Jean-Louis PATEYRON	Bernard FERRAND